Gabarit pour étude de cas clinique de situations
de maltraitance dans le contexte de la Loi 6.3

Situation personnalisée

Présentation de la situation

Inscrivez *ici les principaux éléments connus de la situation*

Situation personnalisée

Portraits biopsychosociaux des personnes impliquées dans la situation de maltraitance

Personne présumée maltraitée	Personne présumée maltraitante
Bio	**Bio**
Psycho	**Psycho**
Social	**Social**
Services en place	**Services en place**

Ce que l'on sait de la perception de la situation de chacun des acteurs

Attentes exprimées par la personne vis-à-vis de la situation de maltraitance

Situation personnalisée

IDENTIFICATION

Facteurs de risque présents dans la situation

(Voir l'aide-mémoire sur les facteurs de risque et de protection concernant la maltraitance)

Propres à la personne :	Propres à la personne maltraitante :	Propres aux relations :

Facteurs de protection présents

(Voir l'aide-mémoire sur les facteurs de risque et de protection concernant la maltraitance)

Propres à la personne :	Propres à l'environnement :

Éléments identifiés dans la situation

(indices/indicateurs, types et formes de maltraitance potentielle)

Indice/indicateur	Type de maltraitance	Forme

Situation personnalisée

SIGNALEMENT

Le signalement est-il obligatoire ? Pourquoi ?

OUI ☐ NON ☐

Pourquoi ?

Si oui, à qui le signalement obligatoire devrait-il être fait ?

- Au commissaire local aux plaintes et à la qualité des services (CLPQS).
- À un intervenant désigné du Processus d'intervention concerté (PIC).

***Rappel :** S'il s'agit d'un signalement obligatoire, le consentement est toujours recherché, mais n'est pas obligatoire.

Si le signalement n'est pas obligatoire, à qui peut-on signaler ?

- Au CLPQS
- À un intervenant désigné du PIC.
- Suivre les procédures de votre établissement (SPE)

***Rappel :** S'il s'agit d'un signalement non obligatoire, le consentement est obligatoire.

Acteurs internes (le consentement n'est pas nécessaire pour les discussions cliniques à l'interne) *Indiquez les acteurs en fonction de votre procédure d'établissement. Informez vos superviseurs de la situation, et consultez-les sur les mesures à entreprendre et les différentes stratégies à mettre de l'avant pour cette situation, en respectant les procédures de votre établissement.	**Acteurs externes** (consentement) (Voir cheminement) ❍ Le Réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) ❍ Le Curateur public ❍ La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) ❍ L'Autorité des marchés financiers (AMF) ❍ La police ❍ LAMAA

VÉRIFICATION DES FAITS

**Sécurité de l'intervenant : y a-t-il un potentiel de violence envers l'intervenant ?
Des mesures particulières devraient-elles être mises en place ?**

**Est-ce que les indices identifiés pourraient avoir d'autres causes que la maltraitance ?
Qu'est-ce qui devrait être vérifié pour chacun des indices de maltraitance ?**
(L'objectif ici n'est pas de minimiser la situation, mais bien de s'assurer que chaque indice est exploré et vérifié.)

Quels domaines d'expertise devraient être mis à contribution dans la vérification ?

***Rappel à faire aux intervenants :** Le consentement de la personne est toujours nécessaire avant d'impliquer d'autres domaines d'expertise (sauf si la situation présente « un risque imminent de blessures sérieuses ou de mort » [situation d'urgence]).

Situation personnalisée

Éléments à vérifier/évaluer	Domaines d'expertise	Acteurs, instances ou ressources
	Médical/fonctionnel	
	Psychosocial	
	Juridique	
	Financier	

Avez-vous assez d'informations afin de déterminer s'il s'agit d'une situation de maltraitance ?

Oui ☐ Non ☐

Si non, quelles sont les informations manquantes :

La maltraitance est-elle intentionnelle ou non ? Pourquoi ?

Intentionnelle ☐ Non intentionnelle ☐

Pourquoi ?

Situation personnalisée

Niveau d'urgence de la situation

(Voir l'aide-mémoire sur l'évaluation du niveau de risque)

Niveau d'urgence : Faible ☐ Moyen ☐ Fort ☐

Est-ce que le niveau d'urgence pourrait évoluer ? Oui ☐ Non ☐

Pourquoi ?

ÉVALUATION DES BESOINS

Est-ce que l'évaluation de l'aptitude et de la capacité à consentir sont requises ?

Oui ☐ Non ☐

Pourquoi ?

D'autres éléments devraient-ils être évalués ?

Oui ☐ Lesquelles :

Non ☐

ACTIONS ET SUIVIS

Quels actions et suivis pourraient être proposés à la personne par chacun des domaines d'expertise (avec le consentement de la personne) ?

Domaine d'expertise	**Actions/suivis possibles**
Psychosocial (PI à discuter avec votre superviseur clinique ou autre, en conformité avec la politique de votre établissement)	
Médical/fonctionnel	
Juridique	
Financier	

Situation personnalisée

La situation rencontre-t-elle les trois critères de déclenchement du PIC ?

1) *Est-ce que l'intervenant a des motifs raisonnables de croire qu'une personne ainée ou toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité est victime de maltraitance au sens de la Loi* ?

2) *Est-ce que la situation de maltraitance nécessite la concertation entre les intervenants pour pouvoir y mettre fin efficacement* ?

3) *Est-ce que l'intervenant a des motifs raisonnables de croire que la situation de maltraitance pourrait constituer une infraction criminelle ou pénale* ?

Oui ☐ **Non** ☐

Si oui, qui est l'intervenant désigné qui sera responsable d'effectuer le déclenchement du PIC ?

(Si vous avez besoin de soutien pour identifier un intervenant désigné, veuillez contacter la Ligne Aide Maltraitance Adultes Aînés)